

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 24 février 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 31 juillet 2022) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt-deux **le 24 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

02 février 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE

24 février 2022

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN, Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE, Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Christophe THORIN a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI

N°11.2022

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Personnel – Création de poste
Mise à jour du tableau des
effectifs**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, excusée.
Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusé.

Anne-Marie THEVENET a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

.../...

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, le Président rappelle que l'article 3-1°, de cette même loi, autorise les collectivités et établissements publics à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

Considérant l'accroissement d'activité du service de remplacement des secrétaires de mairie, le Président propose :

- la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 7/35ème ;
- que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs, conformément à l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- que la rémunération de l'agent soit calculée, au maximum, par référence à l'indice brut du dernier échelon du grade de recrutement.

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver :
 - o la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 7/35ème ;
 - o que cet emploi non permanent soit occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs, conformément à l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
 - o que la rémunération de l'agent soit calculée, au maximum, par référence à l'indice brut du dernier échelon du grade de recrutement.
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs (joint en annexe),
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 3 mars 2022
Exécutoire le : 3 mars 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 24 février 2022

Le Président,

Eric MARTELLIERE



TABLEAU DES EFFECTIFS - CDG 41

GRADES	CAT.	POSTES																						
		EFFECTIFS BUDGETAIRES				EFFECTIFS POURVUS				VACANTS														
		TC	TNC	TOTAL		Titulaire		Non Titulaire		EIP		TC	TNC	TOTAL										
SECTEUR ADMINISTRATIF																								
EMPLOIS FONCTIONNELS																								
Directeur Général des Services (dét.)												1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur Général Adjoint (dét.)												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total Emplois fonctionnels												1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
EMPLOIS ADMINISTRATIFS																								
Attaché principal												4	0	4	3	0	0	0	0	3	2,9	1	0	1
Attaché												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe												3	0	3	1	0	0	0	0	1	1	2	0	2
Rédacteur												4	0	4	3	0	0	0	0	3	3	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe												8	0	8	7	0	0	0	0	7	6,8	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe												5	2	7	3	0	0	0	0	3	2,6	2	2	4
Adjoint administratif												4	0	4	2	0	1	0	0	3	2,8	1	0	1
Sous-total Filière Administrative												28	2	30	19	0	1	0	0	20	19,1	8	2	10
TOTAL (1)												29	2	31	20	0	1	0	0	21	20,1	8	2	10
SECTEUR TECHNIQUE																								
Technicien principal de 2ème classe												1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe												0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Adjoint technique												0	1	1	0	1	0	0	0	1	0,6	0	0	0
TOTAL (2)												1	2	3	0	1	1	0	0	2	1,6	0	1	1
SECTEUR SOCIAL																								
TOTAL (3)																								
SECTEUR MEDICO-SOCIAL																								
Médecins hors classe												1	3	4	0	0	0	0	0	3	0,6	1	0	1
Psychologue												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmière hors classe												1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Infirmière de classe supérieure												1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
Infirmière de classe normale												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL (4)												3	3	6	1	0	1	3	3	5	2,6	1	0	1
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE																								
TOTAL (5)																								
SECTEUR SPORTIF																								
TOTAL (6)																								
SECTEUR CULTUREL																								
Assistant de conservation du patrimoine												1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
TOTAL (7)												1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0
SECTEUR ANIMATION																								
TOTAL (8)																								
Situation projetée au 01 03 2022												41								29	25,3			12